

DIRECTION

VIE DE CAMPUS

LA MAISON DE L'ÉTUDIANT

Tél. 01 49 40 71 88

vie.etudiante@univ-paris8.fr

Soucieuse de promouvoir pleinement la vie étudiante, l'Université Paris 8 a créé la Direction Vie de Campus dont la mission est d'améliorer l'accueil, l'accompagnement et les conditions de vie des étudiant-e-s.

Cette direction joue un rôle central dans l'information et l'accompagnement des étudiant-e-s, notamment dans leurs démarches administratives et sociales. Elle œuvre également à l'aménagement et à l'amélioration du cadre de vie sur le campus, tout en proposant des activités favorisant l'intégration, le bien-être et la cohésion.

En lien étroit avec les autres services de l'université et de nombreux partenaires extérieurs, la Direction Vie de Campus contribue activement à l'animation de la vie universitaire et au développement de la vie culturelle. Elle soutient les initiatives étudiantes, accompagne les associations et valorise l'engagement de l'université sur les grandes questions sociales qui concernent les étudiant-e-s.

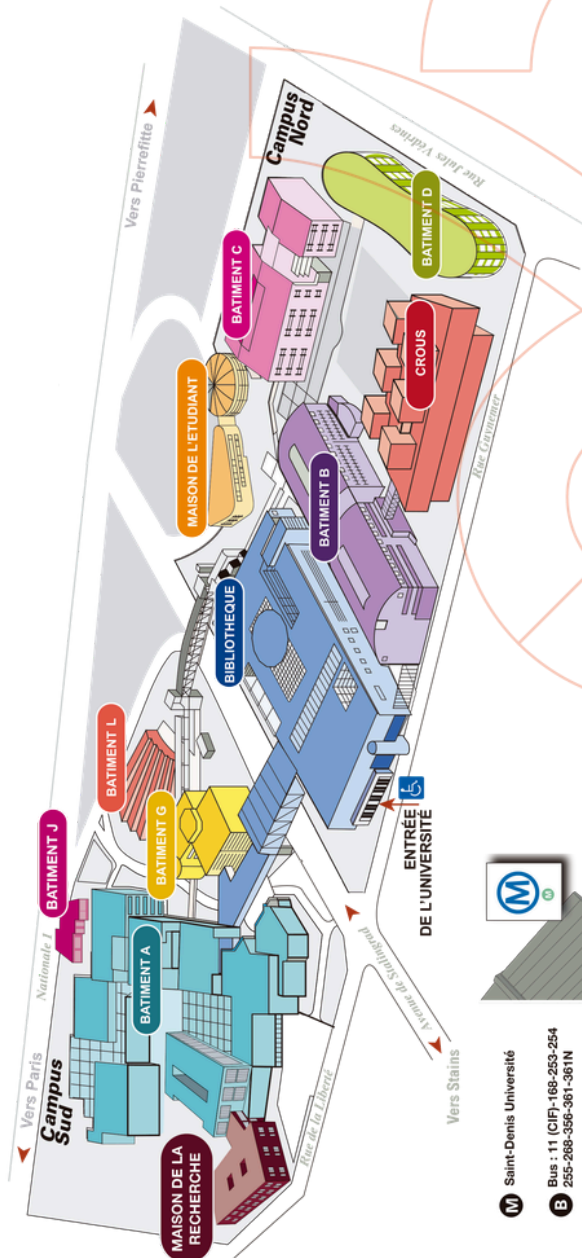
Par ailleurs, elle porte la mise en œuvre de la politique de l'université en faveur des étudiant-e-s en situation de handicap, dans une logique d'inclusion et d'égalité des chances.

La Direction Vie de Campus s'articule autour de cinq pôles complémentaires :

- Le pôle Social
- Le pôle Handicap
- Le pôle Accompagnement et Soutien des Étudiants Étrangers
- Le pôle Événementiel et Initiatives Étudiantes
- Le pôle Responsabilité Sociétale de l'Université (RSU)

SOMMAIRE

01. Le pôle Social	p.01
• Les bourses	p.01
• Le dispositif d'aides sociales	p.03
• L'aide au logement	p.05
02. Le Crous de Créteil	p.06
03. Le pôle Handicap	p.08
• Les aménagements possibles	p.10
• Les partenaires	p.11
04. Le pôle Accompagnement et Soutien des Etudiants Étrangers	p.12
• Les objectifs du pôle	p.12
• Le Diplôme Universitaire Français Langue Etrangère (DU FLE Passerelle)	p.13
05. Le pôle Événementiel et Initiatives Étudiantes	p.15
• Organiser des événements	p.15
• Prêt de matériel	p.16
• Financer son projet avec le FSDIE	p.17
• Création et accompagnement des associations	p.18
• Les événements du campus	p.19
06. Le pôle Responsabilité Sociétale de l'Université	p.21
• Citoyenneté Étudiante	p.21
• L'Engagement étudiant	p.21
• l'Emploi étudiant	p.23
• La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)	p.24
07. Les autres services de la vie étudiante	p.26
• Le Service Santé Etudiante	p.26
• Le SUAPS	p.26
• L'ACA	p.27



M Saint-Denis Université

B Bus : 11 (CJF) - 169-253-254
255-268-356-361-361N

1 - LE PÔLE SOCIAL

Le pôle Social est un espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement de proximité, où les étudiant·e·s peuvent s'exprimer en toute confidentialité. Il regroupe **le bureau des bourses, le dispositif d'aides sociales et l'aide au logement**.

Accueil du public sans rendez-vous - RDC MDE - Bureaux ME004 - ME005
Lundi, mardi, mercredi, vendredi
9h30-12h30 / 14h00-16h30

• LES BOURSES

Le bureau des bourses

- Bureau ME005 - 01 49 40 64 07 - joelle.birota@univ-paris8.fr
- Bureau ME004 - 01 49 40 68 95 - pauline.delattre@univ-paris8.fr

Le bureau des bourses accompagne les étudiant·e·s dans leurs démarches administratives liées à l'obtention et à la gestion de leur bourse.

Un·e étudiant·e est reconnu·e comme boursier·e uniquement s'il·elle dispose d'une notification de bourse pour l'année en cours, délivrée par le CROUS auprès duquel a été déposé le Dossier Social Étudiant (DSE). Cette notification doit être téléversée lors de l'inscription sur la plateforme PJ WEB : https://scolarite-etudiant.univ-paris8.fr/pj-web/page/login.jsf?utm_source=chatgpt.com. La validation du statut boursier est effectuée après vérification des droits et du parcours universitaire depuis la première année d'enseignement supérieur.



- Un-e étudiant-e boursier-e ayant respecté les délais de demande de bourse est exonéré-e du paiement de la CVEC.
- Si la notification de bourse n'est pas encore disponible au moment de l'inscription, l'étudiant-e doit régler ses droits d'inscription. Il-elle pourra ensuite régulariser sa situation en déposant la notification sur PJ WEB et demander un remboursement.
- Les étudiant-e-s boursier-e-s inscrit-e-s en distanciel peuvent prétendre au remboursement des frais d'inscription, mais les frais pédagogiques restent à leur charge.
- Le remboursement de la CVEC pour les étudiants-e-s boursier-e-s est effectué automatiquement par le CROUS. En cas de non-remboursement, une demande peut être déposée directement sur le site cvec.etudiant.gouv.fr, rubrique « Être remboursé-e ».



Étudiant-e-s non boursier-e-s

- Les étudiant-e-s non boursier-e-s peuvent demander le remboursement de leurs droits d'inscription (uniquement les droits réglés). Ces demandes doivent être déposées auprès du bureau des bourses à partir du mois de janvier.

• LE DISPOSITIF D'AIDES SOCIALES

Bureau ME004 - 01 49 40 68 45 - aides.sociales@univ-paris8.fr

L'Université Paris 8 a mis en place un dispositif d'aides financières ponctuelles destiné à accompagner les étudiant-e-s dans un parcours social global, afin de répondre aux situations de précarité.

Cette aide peut être attribuée aux étudiant-e-s rencontrant, de manière temporaire, de graves difficultés financières. Les demandes doivent concerner des besoins liés à une urgence sociale.

- **Dons d'ordinateurs** : Les étudiant-e-s peuvent bénéficier régulièrement de dons d'ordinateurs. Il faut en faire la demande auprès du bureau des aides sociales. L'étudiant.e. sera alors recontacté.e au moment de la campagne de dons.
- **Attribution d'aides financières** : Pour solliciter une aide financière, chaque étudiant-e doit constituer un dossier via le site « Dispositif d'aide sociale ponctuelle Paris 8 », puis l'envoyer avec les pièces justificatives demandées à l'adresse : aides.sociales@univ-paris8.fr. Le dossier est examiné par les agents du pôle Social et présenté en commission sociale.



Ces aides peuvent concerner :

- Le financement d'achats ponctuels liés aux études (fournitures, matériel, etc.) ;
- Les frais de santé ;
- Les dépenses d'hygiène et de vie quotidienne ;
- Les frais de transport en commun (par exemple dans le cadre d'un stage ou d'un déplacement lié aux études).



Les autres dispositifs d'accompagnement:

- Une aide partielle à l'obtention du BAFA;
- Une aide partielle à l'obtention du PSC1.

Les critères de recevabilité :

L'attribution des aides est conditionnée par le respect des critères suivants, et reste limitée aux crédits disponibles :

- être inscrit-e dans un **diplôme national** ou un **diplôme d'université** conférant le statut étudiant ;
- être inscrit-e au titre de l'année universitaire pour laquelle l'aide est demandée;
- déposer une demande **strictement personnelle**.



Les critères d'appréciations :

L'examen des demandes tient compte de la situation individuelle de l'étudiant-e, notamment :

- perte de revenus liée à une impossibilité de travailler ;
- situation de handicap ou besoin d'un accompagnement spécifique ;
- difficultés économiques importantes ou perte d'emploi ;
- situation d'isolement (en résidence universitaire ou non) ;
- dépendance vis-à-vis de la famille ou rupture familiale ;
- problèmes de santé.

• L'AIDE AU LOGEMENT

Bureau ME005 – 01 49 40 64 46 – foune.diaoune02@univ-paris8.fr

Un travailleur social assure un accompagnement personnalisé auprès des étudiant-e-s. Il les conseille dans leurs démarches administratives, les informe sur leurs droits (prestations sociales, accès au logement) et les oriente, si nécessaire, vers les services sociaux ou associatifs partenaires du territoire, ainsi que vers des structures spécialisées.



• LA CELLULE D'ECOUTE

- Giuseppina SAPIO, chargée de mission égalité femmes-hommes : giuseppina.sapio@univ-paris8.fr
- celluledecoute@univ-paris8.fr

L'Université Paris 8 a mis en place un dispositif de prévention, de signalement et de prise en charge qui permet à ses étudiant-e-s de bénéficier d'une écoute de proximité et de différentes possibilités d'accompagnement en cas de discriminations, de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles.

Objectifs :

- Recueillir les signalements de victimes ou témoins directs,
- Informer, soutenir et orienter les victimes dans les démarches à effectuer,
- Transmettre à la Direction de l'université les situations nécessitant la mise en place d'une action relevant de sa compétence : mesure de protection, enquête administrative interne, procédure disciplinaire.

2 - LE CROUS DE CRÉTEIL



Bourse et/ou logement

Pour les demandes individuelles concernant le Dossier Social Étudiant (DSE) :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

Chaque étudiant.e peut solliciter un rendez-vous avec un.e assistant.e social.e. Les entretiens proposés réservent à chacun.e la possibilité d'exposer et d'analyser sa situation, ses difficultés, ses préoccupations qu'elles soient d'ordre familiales, universitaires, psychologiques, professionnelles etc. Pour prendre un rendez-vous avec une assistante sociale, il faut se connecter sur le lien suivant : <https://mesrdv.lescrous.fr/fr>



Aides du Crous (hors bourse sur critères sociaux)

ASA (Aide Spécifique Annuelle) : Même si l'étudiant.e ne peut pas bénéficier d'une bourse sur critères sociaux, selon sa situation, il.elle peut prétendre à une allocation annuelle. Grâce à cette aide, il.elle sera exonéré.e des droits d'inscriptions universitaires et de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

L'étudiant.e doit présenter des difficultés financières durables et avoir moins de 35 ans au 1er septembre de l'année de formation pour laquelle il.elle a fait la demande. Cette limite d'âge ne s'applique pas si il.elle est reconnu handicapé.e par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

ASAP (Aide Spécifique Ponctuelle) : L'aide spécifique est destinée aux étudiant.e.s en formation initiale (boursier.e.s ou non) qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles au cours de leur année universitaire. L'aide spécifique est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une aide à la mobilité internationale ou encore une aide au mérite.

Demande de repas à 1€ pour les étudiants.e.s non boursier.e.s.



Dispositif Culture Actions du CROUS

Culture ActionS est un dispositif officiel qui permet au CROUS de Créteil de subventionner des projets étudiants. Pour être éligibles, les projets doivent être d'initiative étudiante, portés par des étudiant.e.s inscrit.e.s et à destination des étudiant.e.s de l'Académie. L'ensemble des critères, conditions et explications sont en ligne sur le site Internet du CROUS de Créteil, rubrique Culture. www.crous-creteil.fr

01 45 17 06 63

culturel@crous-creteil.fr

3 - LE PÔLE HANDICAP

Accueil du public

- Sans rendez-vous :
 - Lundi au mercredi : 9h30-13h / 14h-17h30
 - Vendredi : 9h30-13h / 14h-16h30
- Localisation : RDC MDE – Bureaux ME001, ME002, ME003
- Contact : 01 49 40 71 48 – accueil.handicap@univ-paris8.fr

Le **pôle Handicap** a pour mission de garantir aux étudiant·e·s en situation de handicap l'accès aux enseignements, aux locaux, aux services et aux aides nécessaires au bon déroulement de leurs études, quel que soit le type de handicap.

En lien avec le **Service Santé Étudiant (SSE)** et les différentes **UFR**, le pôle évalue et organise les **aménagements adaptés** pour les cours, les examens et la vie sur le campus.

L'équipe du pôle accueille, conseille et accompagne tous les étudiant·e·s en situation de handicap ou présentant des troubles de santé, qu'ils soient reconnus ou non par la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**. Il est essentiel de se signaler dès le début de l'année universitaire afin de mettre en place un **Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap (PAEH)**, garantissant un suivi personnalisé et la confidentialité des informations.



La mise en place du PAEH

- Première demande : contacter le pôle Handicap avant fin septembre pour un entretien individuel. L'étudiant-e devra compléter un formulaire et fournir les justificatifs de sa situation universitaire et médicale (avis SSE, notification MDPH, aménagements dans le secondaire...).
- À l'issue de cet entretien, les aménagements et leur durée sont communiqués aux responsables et référents handicap des services concernés (départements/UFR, Service des Langues, Bureau d'Appui à la Pédagogie Numérique, Bibliothèque Universitaire).
- Renouvellement : envoyer par mail le certificat de scolarité et l'emploi du temps à accueil.handicap@univ-paris8.fr, en précisant dans l'objet du mail qu'il s'agit d'un renouvellement de PAEH. Pour la prise de notes ou le tutorat, un mail doit être envoyé chaque début de semestre.

Contact PAEH :

- Accueil handicap : accueil.handicap@univ-paris8.fr

Autres contacts utiles :

- Pour les étudiant.es aveugles et malvoyants :
tamara.hurmic02@univ-paris8.fr
transcription.polehandicap@univ-paris8.fr
- Pour les demandes des étudiant.es sourd.es et des interprètes LSF
llsf.polehandicap@univ-paris8.fr
- Pour les examens des étudiant.es à l'IED (Institut d'Enseignement à Distance) examensied.polehandicap@univ-paris8.fr
- Pour les examens des étudiant.es hors IED
examens.polehandicap@univ-paris8.fr
- Pour les bénéficiaires de la prise de note ou de tutorat
vacataires.polehandicap@univ-paris8.fr

Si vous êtes secrétaire d'examen, surveillant d'examen, preneur de note, tuteur d'accompagnement pour le pôle handicap ou si vous souhaitez le devenir merci de contacter:
vacataires.polehandicap@univ-paris8.fr

• LES AMÉNAGEMENTS POSSIBLES :

- **Aides humaines** : interprètes LSF, preneurs de notes, adaptation de documents (agrandissements, braille, numérisations), tuteurs d'accompagnement ;
- **Aides techniques** : , badge d'accessibilité (parkings ascenseurs), prêt de matériel adapté ;
- **Examens** : temps majoré, secrétaire, salle dédiée, prêts d'ordinateurs équipés de logiciels adaptés ;
- **Salles**: local aménagé avec lit médicalisé au RDC du bâtiment A, toilettes accessibles, salle de repos à la MDE;
- **Sensibilisation au handicap** : ateliers, activités, spectacles, conférences.



• LES PARTENAIRES :

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE (BU) :

- Salle spécifique (Helen Keller) avec matériel adapté (ordinateurs avec synthèse vocale (JAWS), vidéo-agrandisseur, machines à lire, scanners, logiciels OCR) ;
- Accueil personnalisé, aide à la recherche, reprographie gratuite de documents dans le respect du droit d'auteur ;
- Prêt à distance en cas d'impossibilité de se déplacer ;
- Accès en ligne aux documents électroniques ;
- Adaptation ou numérisation des ouvrages inaccessibles dans le cadre de l'exception handicap.

Cellule handicap de la Bibliothèque Universitaire
Tél. 01 49 40 69 50/89
Mail. handi.bu@univ-paris8.fr



CROUS :

- Logements : chambres accessibles selon critères, liste disponible auprès de chaque CROUS
- Restauration : points de restauration et restaurant universitaire accessibles

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>



4 - LE PÔLE ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Le pôle Accompagnement et Soutien des Étudiants Étrangers a pour mission de faciliter l'intégration administrative, sociale et académique des étudiant·e·s internationaux hors programmes d'échanges.

Accueil du public

- Sans rendez-vous :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

10h00-12h00 / 14h00-16h00

- Localisation : RDC MDE – Salle ME008
- Contact : 01 49 40 68 23 – ckamal@univ-paris8.fr

• LES OBJECTIFS DU PÔLE

- Diffuser l'information administrative et aider à l'identification des procédures essentielles : Campus France, visite médicale OFII, CPAM, visa et titre de séjour;
- Accompagner les démarches sociales et administratives, notamment via la plateforme ANEF pour la demande et le renouvellement du titre de séjour, ainsi que pour toutes questions liées aux droits sociaux;
- Mettre à disposition un espace dédié au sein de la Maison de l'Étudiant, équipé d'ordinateurs, de scanners et d'imprimantes, permettant aux étudiant·e·s de réaliser l'ensemble de leurs démarches administratives;
- Accompagner les étudiant·e·s réfugié·e·s, notamment grâce au DU FLE Passerelle et au dispositif PALSSE, en proposant des cours de français adaptés à différents niveaux, des sorties et visites culturelles, et un soutien global à l'intégration.

• LE DIPLÔME UNIVERSITAIRE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (DU FLE PASSERELLE)

Le Diplôme Universitaire Français Langue Étrangère (DU FLE Passerelle) est un programme d'un an réservé aux bénéficiaires de la protection internationale ou aux demandeurs d'asile. Il permet d'acquérir un niveau de français facilitant la reprise d'études dans l'enseignement supérieur. Destiné aux étudiant·e·s dont le niveau de français est équivalent à A1 ou A2, ce programme, habilité par le réseau MENs, vise une progression linguistique permettant d'atteindre en fin de diplôme le niveau B1 pour les étudiant·e·s entrant avec un niveau A1, et le niveau B2 pour celles et ceux entrant avec un niveau A2."

Le DU FLE Passerelle repose sur un apprentissage intensif du français (compréhension et production orale et écrite) et propose :

- Un cours complémentaire sur la culture et la société françaises (48h par semestre) ;
- Une initiation à la méthodologie universitaire pour accompagner la découverte du système universitaire français et la préparation du projet académique.

Tout au long de l'année, les étudiant·e·s bénéficient d'un suivi personnalisé via des rendez-vous individuels réguliers avec l'équipe pédagogique et administrative, afin d'assurer un accompagnement adapté à leur situation et à leur projet d'études.



Visite du stade de France avec les étudiant·e·s du DU FLE Passerelle

• LE DISPOSITIF PALSSE

Le Programme d'Accompagnement Linguistique et Socioculturel pour les Étudiant·e·s réfugié·e·s propose :

- Des cours de français pour renforcer les compétences linguistiques ;
- Des activités culturelles et sorties éducatives pour favoriser l'intégration sociale et culturelle ;
- Un soutien personnalisé pour la constitution de dossiers administratifs et l'orientation vers les services sociaux et associatifs partenaires.

Ce dispositif vise à offrir aux étudiant·e·s réfugié·e·s un accompagnement global, favorisant leur réussite académique et leur insertion dans la vie universitaire et sociale. Le dispositif PALSSE s'adresse principalement aux étudiant·e·s réfugié·e·s ou bénéficiaires de la protection internationale, ainsi qu'aux demandeurs d'asile inscrits à l'Université Paris 8, qui ont besoin d'un accompagnement linguistique, académique et socioculturel pour faciliter leur intégration dans le système universitaire français.

Il vise donc :

- Les personnes étrangères nouvellement arrivées en France et en situation de réfugié·e ou de demande d'asile.
- Les étudiant·e·s dont le niveau de français est débutant ou élémentaire (A1/A2) et qui nécessitent un soutien intensif pour reprendre des études supérieures.
- Ceux qui ont besoin d'un accompagnement global incluant cours de français, intégration culturelle, suivi administratif et orientation vers les services sociaux

5 - LE PÔLE ÉVÉNEMENTIEL ET INITIATIVES ÉTUDIANTES

Le pôle Événementiel et Initiatives Étudiantes a pour mission de développer, soutenir et accompagner les initiatives étudiantes et associatives, tout en animant la vie de campus. Il accompagne les porteur-euse-s de projets de la conception à la réalisation, y compris pour le financement et la création de structures associatives.

• ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS

Accueil du public sur rendez-vous :

- Mardi au vendredi : 10h00-12h00 / 14h00-18h00
- 1er étage MDE – Salle ME108
- Contact : 01 49 40 71 87 – juliette.rabany@univ-paris8.fr

Le pôle joue le rôle d'interface unique entre les différents services de l'université pour faciliter l'organisation d'initiatives étudiantes : réunions d'information, réservations de salles ou de stands, conférences, événements culturels etc.

Important : toute initiative doit être validée par la Direction Vie de Campus et la Direction de l'université.

Toute utilisation des locaux doit faire l'objet d'une demande sur la plateforme:

<https://portail.univ-paris8.fr/demat/demandeur/formulaire/demande-etudiante-dutilisation-des-locaux-et-de-prest-de-materiel-dvc>



Il est nécessaire de respecter un délai minimum avant l'évènement prévu :

Événements	Délais hors vacances scolaires
Stand d'information	1 semaine
Stand d'information avec nourriture	2 semaines
Réunion/ salle de réunion	2 semaines
Concert, danse, festival, soirée étudiante, conférence, colloques	1 mois
Expositions	1 mois
Prêt matériel audiovisuel (MDE)	2 semaines

• PRÊT DE MATÉRIEL

Accueil sur rendez-vous :

- Lundi au vendredi 10h00-12h00 / 14h00-18h00
- RDC MDE, Bureau ME3C – Pierre WUATTIER : 01 49 40 72 40 - vie.etudiante@univ-paris8.fr

La Direction Vie de Campus met à disposition tables, chaises, grilles, vidéoprojecteurs et matériel de sonorisation.

Les demandes de prêt doivent être effectuées deux semaines à l'avance.

• FINANCER SON PROJET AVEC LE FSDIE

Accueil du public sur rendez-vous :

Lundi au vendredi : 10h00-12h00 / 14h00-18h00

1er étage MDE – Salle ME108

Contact : 01 49 40 66 81 - vie.etudiante@univ-paris8.fr
david.simon05@univ-paris8.fr

Les étudiant·e·s peuvent obtenir un soutien financier via le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), destiné à financer des projets à retombées collectives pour l'université.

Le pôle accompagne les étudiant·e·s dans toutes les étapes :

- La promotion du FSDIE auprès des étudiant.e.s et des associations de Paris8;
- Les demandes et l'aide dans l'élaboration du dossier;
- La complétude et la conformité du dossier lors du dépôt;
- Le respect des conditions de versement des subventions et le suivi des dossiers validés.

Sont éligibles les projets qui concernent:

- **Arts et culture** : musique, théâtre, danse, arts plastiques, festivals, expositions;
- **Environnement**;
- **Santé**;
- **Sciences**;
- **Sport** : démonstrations, compétitions;
- **Humanitaire et citoyenneté** : aide au développement, alphabétisation, soutien scolaire etc...

Critères d'attribution : faisabilité, pertinence, créativité, gratuité pour la communauté universitaire, restitution sur le campus.

Pour effectuer une demande de subvention, l'étudiant.e doit récupérer un dossier auprès du pôle Événementiel et Initiatives Étudiantes afin d'y trouver toutes les explications et le soutien nécessaires pour construire un projet et ce à toutes les étapes de celui-ci. Une fois le dossier déposé, l'étudiant.e passera en commission pour présenter son projet. Celle-ci validera ou non la demande de financement. Les avis de la commission sont soumis au vote du Conseil d'Administration (CA) de l'université. La Direction Vie de Campus suivra le projet dans son intégralité, du retrait du dossier jusqu'au bilan final après réalisation de l'événement.

Attention : Sont exclus les projets notés, s'inscrivant dans le cadre d'une validation universitaire, ainsi que le financement des dépenses courantes de fonctionnement (transports, repas et réceptions diverses...) n'impliquant aucun projet particulier.



• CRÉATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

Le pôle aide les étudiant.e-s dans toutes les démarches de création et de gestion d'association : rédaction des statuts, inscription en ligne, organisation d'événements. Les associations peuvent également se faire domicilier au sein de l'université sur demande.

Une question ? Un rendez-vous peut-être pris auprès de l'équipe via l'adresse suivante : vie.etudiante@univ-paris8.fr

• ÉVÉNEMENTS ET MÉDIATION CULTURELLE

Le pôle est à l'initiative de plusieurs événements et projets au sein de l'Université Paris8.

Cycle musical : concerts et masterclass ouverts à tous les étudiant-e-s et au personnel, favorisant échanges et rencontres autour de la musique.

1 mois 1 expo: exposition d'un-e artiste pendant un mois sur le campus.

L'agenda culturel : expositions, conférences, semaines thématiques, tournois de jeux de société ou de jeux vidéo etc.

La semaine du court : projection de courts-métrages réalisés par les étudiant-e-s, avec remise de prix au cinéma arts essai l'Ecran à Saint-Denis lors d'une soirée de clôture : Premier Prix, Prix du Public et le Prix spécial du jury.

Le Festival Grand 8: événement annuel de rentrée regroupant plus de 250 exposants et partenaires, proposant des activités culturelles, sportives, sociales et inclusives. Temps forts : scènes musicales et remise des diplômes du DU FLE.



Ateliers et pratiques artistiques :

Radio Campus Paris: ateliers radio/podcast, initiation au journalisme et à l'enregistrement en direct, le mercredi de 10h à 12h, dans le Studio Radio de Paris8 (entre octobre et novembre pour le 1er semestre et février et mars pour le 2ème semestre).

Initiation au voguing : ateliers de danse urbaine proposés par le danseur et chorégraphe Melvin Hans, le mercredi de 12h à 14h, à la coupole (entre octobre et novembre pour le 1er semestre et février et mars pour le 2ème semestre).



Melvins Hans - Intervenant des cours initiation Voguing - IG @the_one_vinaa

6 - LE PÔLE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'UNIVERSITÉ (RSU)

• CITOYENNETÉ ÉTUDIANTE

Les étudiant-e-s peuvent participer activement à la vie de leur université en prenant part aux élections et en siégeant dans les différentes instances. Chaque étudiant-e inscrit-e peut élire ses représentant-e-s ou être élu-e au sein des conseils de l'université.

• L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Accueil du public sans rendez-vous :

- Lundi au vendredi : 10h00-12h00 / 14h00-18h00
- 1er étage MDE – Salle ME112
- Contact : 01 49 40 64 68 – engagement.etudiant@univ-paris8.fr

Depuis 2018, l'Université Paris 8 valorise l'engagement étudiant grâce à **l'EC libre Engagement étudiant**. Ce module permet aux étudiant-e-s engagé-e-s dans une association, un projet d'utilité publique ou un service universitaire de faire reconnaître leur action dans le cadre de leur cursus, sous forme de crédits ECTS.

- Conditions : minimum 39h en association + 12h de formations universitaires obligatoires;
- Évaluation : rapport d'activité remis en fin de semestre;
- Accompagnement : la Direction Vie de Campus soutient tous les étudiant-e-s, qu'ils soient déjà engagés ou non, en les mettant en relation avec un réseau d'associations.

Le CFGA :

Disponible en EC libre, le Certificat de Formation à la Gestion Associative valide l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association. Il est délivré par un organisme habilité (ici la Chambre des Associations), sous réserve de l'exercice d'une activité dans une structure associative de 20 jours minimum dans l'année universitaire.

Le Diplôme Universitaire (DU) « Conduite de l'Engagement Associatif » :

Le DU Administration et Développement des Associations (260h dont 180h d'enseignement, de janvier à juillet) s'adresse aux étudiant·e·s souhaitant se spécialiser dans la gestion associative ou structurer leur activité dans une association.

- Objectifs : maîtriser les outils et compétences en droit, gestion des ressources humaines, management, conduite de projet, communication, gestion financière, fiscalité
- Méthodologie : approche innovante et participative pour former les dirigeants associatifs de demain
- Public : formation initiale et continue.

Le Prix de l'Engagement

Le Prix de l'Engagement étudiant est une récompense attribuée aux étudiant·e·s engagé·e·s dans des actions bénévoles ou au service de l'intérêt général (par exemple dans une association, un service de l'université ou une structure d'utilité publique) durant l'année universitaire. Les objectifs sont de valoriser les engagements personnels des étudiants, donner plus de visibilité aux actions réalisées, récompenser les porteurs de projets et mettre en valeur les structures associatives impliquées. Une cérémonie de remise des prix avec les lauréat·e·s, sélectionné·e·s au préalable par un jury, a lieu pendant le Festival Grand 8, à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, en présence d'élus municipaux, de représentants de l'université et membres associatifs du territoire. L'université décerne un prix de 1 000 € pour chaque thématique :

- Solidarité & Développement durable
- Sport & Santé
- Art & Culture
- Territoire – Ville de Saint-Denis



Cérémonie de remise du Prix de l'Engagement 2025 dans la salle de la Résistance, Hôtel de Ville de Saint-Denis

Le dispositif Service Civique:

Le Service Civique est un engagement volontaire de 25h/semaine, sur 6 à 12 mois, indemnisé par l'État. Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap), il permet de contribuer à des missions d'intérêt général : éducatives, citoyennes, environnementales ou sportives. Depuis 2017, Paris 8 propose plusieurs missions au sein de ses services.

• L'EMPLOI ÉTUDIANT :

Accueil du public sans rendez-vous :

- Lundi au vendredi : 10h00-12h00 / 14h00-18h00
- 1er étage MDE – Salle ME111
- Contact : 01 49 40 64 02 – emplois.etudiants@univ-paris8.fr

Les contrats emplois étudiants représentent un enjeu majeur de la politique de notre établissement en matière d'égalité des chances et de politique sociale de l'Université Paris 8. L'emploi étudiant permet d'y parvenir dans un bénéfice mutuel et constitue un soutien à la situation sociale des étudiants en leur proposant un emploi dans un cadre valorisant. L'université recrute chaque année 300 à 350 étudiant.e.s sur ces missions ponctuelles ou régulières adaptées pour concilier travail et études. Les emplois étudiants, sont rémunérés sur la base d'un taux unique à hauteur de 13,50 euros brut de l'heure. Les missions en emploi étudiant sont également reconnues au titre de l'engagement étudiant.

Toutes les offres d'emplois étudiant sont publiées sur le site de l'université : <https://www.univ-paris8.fr/-Emplois-etudiants-695->

L'Université Paris 8 bénéficie du soutien de la Région ile-de-France pour la création de contrats « étudiants mentors ». Retrouvez toutes les offres sur : <https://emploisetudiantsmentors.smartidf.services/offres-emplois-etudiants>

Pour toute questions relatives à l'emploi étudiant à l'Université Paris 8, vous pouvez contacter le référent emploi étudiant à emploi.etudiants@univ-paris8.fr



• LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)



Chaque année lors des inscriptions, les étudiant.e.s doivent s'acquitter (par paiement ou exonération) de la CVEC : la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus. Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant.e.s et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. En améliorant les conditions de vie sur le campus, elle permet de favoriser la réussite étudiante ».

Accueil du public sans rendez-vous :

- Du lundi au jeudi : 10h00-12h00 / 14h00-18h00
- 1er étage MDE – Salle ME111
- Contact : 01 49 40 67 38 – cvec@univ-paris8.fr

Appel à projets CVEC :

À l'Université Paris 8, un appel à projets est mis en place pour permettre à toute la communauté universitaire de s'approprier ce budget en proposant ses idées. Il suffit d'y répondre pour faire financer des actions innovantes de vie du campus. Ces actions doivent donner lieu à un projet à but non lucratif, contribuer à l'animation de la vie d'un des trois campus de l'université (Saint Denis, Tremblay-en-France, Montreuil) et entrer dans le champ des thématiques suivantes : l'action sociale, les initiatives étudiantes, l'animation culturelle et artistique du campus, la santé, la prévention médicale et les activités sportives.



Le budget participatif :

Le principe est simple : étudiantes et étudiants, personnels, enseignants proposent des projets et votent pour ceux qu'ils souhaitent voir se réaliser sur le campus de Paris 8 et des IUT.

Pour cette 3e édition (2026), l'Université Paris 8 met à disposition une enveloppe de 100 000 €.

Toute la communauté est invitée à déposer ses idées et propositions sur la plateforme participative : jeparticipe.univ-paris8.fr pour qu'elles soient soumis au vote.



Les propositions sélectionnées par le vote de la communauté universitaire seront ensuite réalisées.



Les Jeudis Distri' :

Afin de lutter contre la précarité étudiante, l'université et de nombreux partenaires (Linkee Paris, Humanity Diaspo, Secours Populaire, Croix Rouge, Crisalim) coopèrent pour proposer des distributions alimentaires, des produits d'hygiène et d'aides vestimentaires pour tout.e.s les étudiant.e.s. Tous les jeudis, de 11h30 à 13h, à la Coupole de la Maison de l'Étudiant, les étudiant.e.s peuvent en bénéficier gratuitement et participer à des activités autour de la cuisine.



Les distributions alimentaires et ateliers cuisine du jeudi

La Nouvelle Table Étudiante :

Ce dispositif permet aux étudiant.e.s de se rencontrer en participant à des ateliers cuisine ou à des restaurants éphémères un jeudi par mois pendant la distribution alimentaire – l'ambiance d'un vrai restaurant avec service à table et chef aux fourneaux. Ouvert à 40 étudiants de la distribution.

Univ' BAFA :

Deux sessions annuelles gratuites pour 25 étudiant.e.s sont organisées en octobre et en avril.



Nos étudiants qui ont obtenu leur BAFA l'année dernière

La Formation Sentinelle :

En collaboration avec le Groupement d'Etudes et de Prévention du Suicide (GEPS), l'association Nightline, la Direction Vie de Campus et le SSE ont mis en place un dispositif pour les étudiant.e.s souhaitant acquérir des compétences de repérage et d'orientation de leurs pairs en détresse : la Formation Sentinelle. L'objectif ? Devenir un acteur-riche de prévention au quotidien dans sa communauté et aider les autres pour repérer et orienter les pairs en détresse.

Protections menstruelles :

L'Université Paris 8 affirme son engagement pour l'égalité et la dignité, en menant des actions concrètes contre la précarité menstruelle. Pour cela, la Direction Vie de Campus met à disposition de ses étudiantes des protections en libre-service dans les toilettes de chaque bâtiment ; mais également des protections réutilisables (protège-slips lavables, culottes menstruelles, cups), alternatives écologiques, économiques et zéro déchet. Il est possible de venir les retirer gratuitement à l'accueil de la MDE en présentant sa carte d'étudiant.

Ateliers participatifs – Réparation de vélos :

Tous les 15 jours, les étudiant.e.s ainsi que le personnel ont la possibilité de déposer leur vélo dans le hall d'entrée afin de le faire réparer ou d'apprendre à le réparer aux côtés des partenaires présents. Toujours dans un souci d'engagement écologique, le but de cette démarche est d'inciter la communauté universitaire à se déplacer en vélo. L'auto-réparation leur permet d'être plus autonomes et de faciliter les déplacements.



7 - LES AUTRES SERVICES DE VIE ÉTUDIANTE

Le Service Santé Étudiante :

Le Service de Santé Étudiante (SSE) accompagne les étudiants dans leur santé physique et mentale grâce à des consultations médicales, infirmières et psychologiques gratuites et confidentielles. Il propose également des actions de prévention, d'information et d'écoute pour favoriser le bien-être tout au long du parcours universitaire.

Accueil du public :

- Du lundi au vendredi : 9h00-17h00
- Bâtiment C
- Contact : 01 49 40 65 12 – medecine.preventive@univ-paris8.fr
- **Consultations infirmières:**
medecine.preventive.infirmierie@univ-paris8.fr
- **Consultations psychologiques:**
medecine.preventive.psychologues@univ-paris8.fr

Le SUAPS :

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) permet aux étudiants de pratiquer gratuitement de nombreuses activités sportives encadrées, adaptées à tous les niveaux. Il favorise le bien-être, la santé et la vie sportive sur le campus à travers des cours, stages et événements sportifs.

Accueil du public :

- Du lundi au vendredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h00
- Entre les bâtiments L et J
- Contact : 01 49 40 64 96 – suaps@univ-paris8.fr
- **Inscriptions:** <https://portail.univ-paris8.fr/suaps-inscriptions/>

L'ACA

L'Action Culturelle et Artistique (ACA) de l'Université Paris 8 propose aux étudiants une programmation variée d'activités culturelles et artistiques : ateliers, spectacles, expositions et événements. Elle favorise l'accès à la culture, la créativité et l'expression artistique sur le campus.

L'ACA met également à disposition une billetterie culturelle permettant aux étudiants d'accéder à des billets à tarif réduit pour des spectacles, concerts, expositions et séances de cinéma. Des invitations gratuites et des offres partenaires sont aussi proposées tout au long de l'année.

Accueil du public :

- Du lundi au vendredi : 9h00-13h00 / 14h00-18h00
- Entrée de l'Université
- Contact : 01 49 40 65 28 – aca@univ-paris8.fr
- Billetterie

Lundi : 14h00-17h00

Mardi : fermeture

Mercredi, jeudi : 10h00-13h00 / 14h00-17h00

Vendredi : 10h00-13h00



La Maison de l'Étudiant et sa Coupole

La Direction Vie de Campus
vous accueille à la Maison de L'Étudiant du
Lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

Pour toutes informations complémentaires,
n'hésitez pas à nous **contacter**.

01 49 40 71 88

vie.etudiante@univ-paris8.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



@viedecampus8



Vie étudiante Université Paris 8